FTDES

FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Rapport : Migration non réglementaire

3eme trimestre

TUNISIE 2017

OBSERVATOIRE MAGHREBIN DES MIGRATIONS

Introduction

Le 3ème trimestre de l'année 2017 a connu de profondes transformations politiques et sociales qui ont contribué à faire augmenter le sentiment de détresse et de mal être de différentes catégories de personnes. Ce sentiment a en effet été confirmé par de nouvelles vagues de revendications devant un avenir politique incertain que le remaniement gouvernemental du 12 septembre 2017 ne semble avoir fait qu'accroître : le discours adopté par le nouveau gouvernement ne contenait aucune solution pour les problématiques sociales récurrentes de ces dernières années.

Par ailleurs, l'étude réalisée par le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES) dans le cadre du projet « bateaux pour les peuples/ boats for people », a démontré l'augmentation de l'envie migratoire, même d'une façon non réglementaire, pour près de la moitié des jeunes tunisiens.

1- Indicateurs politiques et sociaux caractérisant le 3ème trimestre de l'année 2017 :

- Une augmentation du nombre de revendications sociales dans toutes les régions tunisiennes. Les mouvements sociaux sont passés de 4960 durant l'année 2015 à 9532 durant l'année 2016, jusqu'à dépasser les 8000 durant les 9 mois écoulés de l'année 2017.
- Une dégradation des indicateurs économiques officiels avec l'augmentation des taux de pauvreté, du chômage et des dettes par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) tunisien.
- Les hésitations politiques pour prendre en charge la crise politique et sociale qui s'amplifie et l'absence de professionnels et de discours rassurant quant à l'avenir du pays.

- Régression de la participation à la vie politique et sociale. Ceci est apparu lors des sondages sur la confiance qu'accordaient les citoyens tunisiens en leurs représentants politiques et la participation aux prochaines élections municipales.
- Le démarrage de la campagne gouvernementale sur la corruption qui a provoqué un grand débat quant à son efficacité, sa durée dans le temps, les moyens juridiques utilisés et des doutes sont apparus sur le sérieux de cette démarche.
- L'attribution de la 2ème partie du prêt du Fond Monétaire International (FMI) à la Tunisie contre les promesses de l'Etat à effectuer des changements qui concernent les domaines des finances, des taxes, des aides, de la fonction publique ou encore des caisses sociales.
- La signature de la loi sur la réconciliation administrative qui a provoqué un grand débat et des réactions contraires.
- La présentation du « Programme économique et social du gouvernement pour 2020 » qui contient plusieurs contradictions et n'avance pas de solutions pour les catégories sociales fragilisées.

2- <u>Indicateurs expliquant la disposition des jeunes tunisiens à faire le choix de la migration non réglementaire :</u>

- Le rapport du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux en Octobre 2013 sur « Le phénomène de l'abandon scolaire et ses causes » a présenté un chiffre de 100 000 abandons scolaires par an, parmi lesquels 56% des jeunes s'étant exprimés ont évoqué leur envie d'émigrer.
- Les rapports mensuels et annuels de l'Observatoire des mouvements sociaux indiquent la forte prévalence du désespoir, expliquent les causes des revendications multiples, et préviennent de l'augmentation des chances qu'ait lieu un soulèvement populaire prochain.
- Les études financières du programme de la loi de finances des dernières années et l'étude monétaire du plan quinquennal montrent l'absence d'une rupture avec le précédent modèle de développement.

Le FTDES a adressé une lettre ouverte à Monsieur le Président de la République le 12 février 2017 pour l'alerter de la gravité de la tournure que prenait les démarches politique et économique du gouvernement. Cette lettre rappelait également la légitimité des demandes de développement et du respect des droits de la Constitution économique et social qui garantissent à tous les Tunisiens la dignité, en considérant que l'approche entreprise actuellement est une continuation de l'injustice, un retour en arrière, montrant une détermination à marcher dans une impasse avec l'absence d'une vision nationale de sauvetage économique et social réelle.

Le Forum a également publié une étude à la fin de l'année 2016 sur « La migration non réglementaire en Tunisie », qui a prouvé le désir de 54,6 % des jeunes à émigrer, dont 31 % d'entre eux se déclaraient prêts à le faire d'une façon non réglementaire.

Ces indicateurs, et autres raisons qui ne figureraient pas ici, confirment la hausse de la pression sociale dans les différentes régions tunisiennes, ce qui met les jeunes citoyens dans une situation favorable à la migration non réglementaire telle que le pays l'a connu en 2011. C'est l'absence d'un meilleur avenir et d'un « salut collectif » en raison des impasses de cette démarche politique et sociale actuelle qui favorise le « salut individuel » comme seule solution immédiate pour une jeunesse tunisienne qui suffoque.

Statistiques et analyse

1- Chiffres du Ministère de l'intérieur : la migration non réglementaire depuis la Tunisie :

1-1 De l'année 2011 à l'année 2016 :

En 2011, le nombre de personnes arrêtées pour avoir essayé de quitter d'une façon non réglementaire la Tunisie à destination de l'Italie était le plus élevé. C'est une « vague migratoire » qui s'est déclenchée à la suite de la révolution tunisienne qui avait éclaté cette même année. Le chiffre officiel de personnes arrivées en Italie à cette époque était de 22 000 personnes, alors que le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux l'estimait à 35000 personnes, sans compter les morts et les disparus en mer. Par la suite, et jusqu'à 2016, le chiffre est resté stable avec une légère augmentation en 2015 (Figure 1).

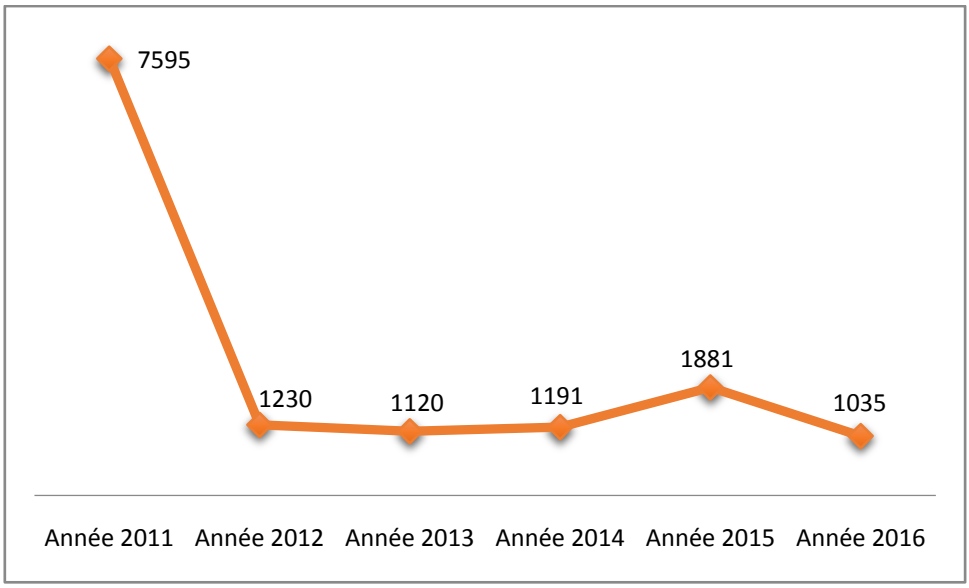

Figure 1 : Nombre de personnes arrêtées en essayant de quitter le territoire tunisien de manière non réglementaire par année de 2011 à 2016

Nous attribuons la diminution du flux migratoire d'après 2011 à l'espoir né chez certains Tunisiens devant le nouveau discours politique qui incluait les jeunes et qui leur promettait des changements et des opportunités de travail. Cependant, cette diminution était aussi et surtout lié au fait que l'Union Européenne avait donné à la Tunisie un nouveau matériel pour pouvoir intercepter les opérations de migration non réglementaire (bateaux et radars).

La plupart des personnes qui ont essayé de quitter la Tunisie était des Tunisiens. En effet, leur pourcentage de 2011 à 2016 était de 74.6%. Sauf en 2015, où 52,37% des personnes arrêtées lors d'opérations de migration non réglementaire étaient étrangères (Figure 2).

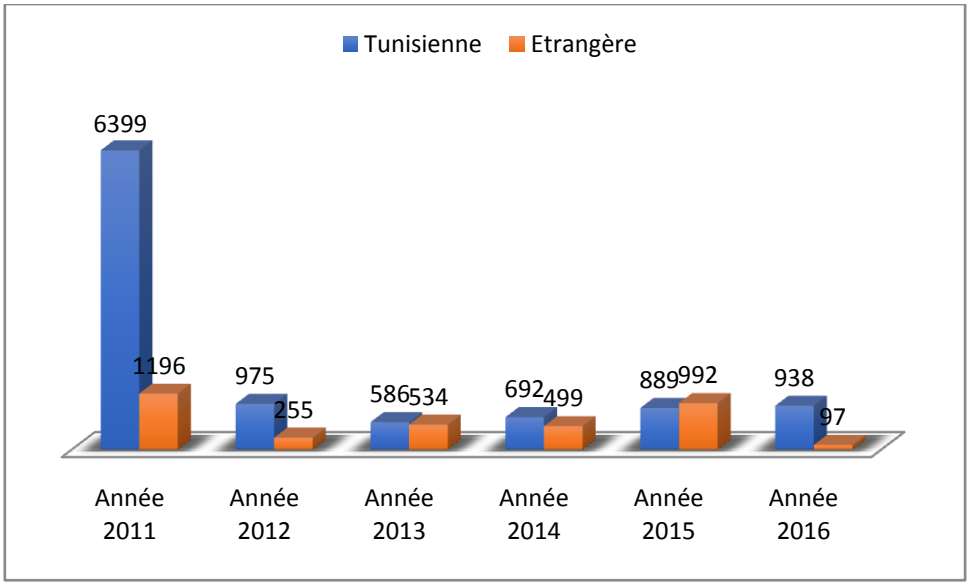

Figure 2 : Nombre de personnes ayant essayé de quitter la Tunisie illégalement par année et par nationalité de 2011 à 2016

Le nombre de passeurs qui ont été arrêtés de 2011 à 2016 était de 464. Uniquement en 2014, il y eut des trafiquants étrangers au nombre de trois (Figure 3). En effet, les passeurs sont généralement des Tunisiens puisque c'est eux qui maitrisent le mieux cette zone maritime. Les étrangers sont généralement désignés pour jouer le rôle de ceux qui réunissent les personnes qui veulent faire la traversée en ayant en contrepartie une commission ou une traversée gratuite.

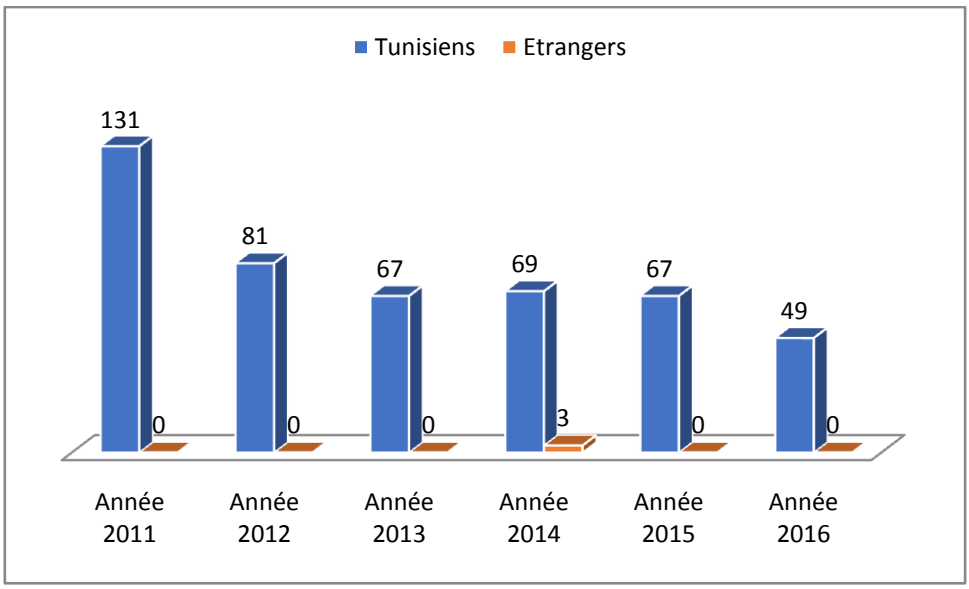

Figure 3 : Nombre de trafiquants par année et par nationalité de 2011 à 2016

Le nombre d'opérations ayant été suspendues par les garde-côtes était le plus élevé en 2011 étant donné le flux migratoire important cette année-là. Le chiffre s'était ensuite stabilisé avec une légère élévation en 2016 (Figure 4).

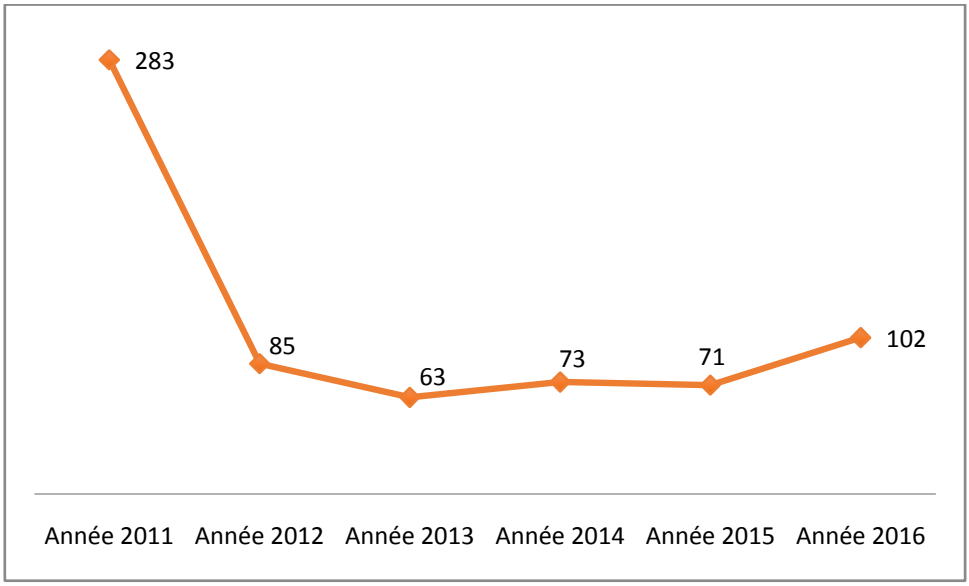

Figure 4 : Nombre d'opérations interceptées par année de 2011 à 2016

Le nombre d'opérations interceptées en mer était 62% plus élevé que le nombre d'opérations interceptées sur terre (Figure 5). En effet, par voie terrestre, la plupart des opérations interceptées sont celles de Tunisiens partant vers la Libye ou des étrangers arrivant en Tunisie. Ces arrestations restent moins importantes que celles effectuées pour arrêter les départs en mer vu les mauvaises conditions de sécurité au niveau terrestre à la frontière avec la Libye. Ceci explique le nombre moindre de personnes quittant le territoire par voie terrestre.

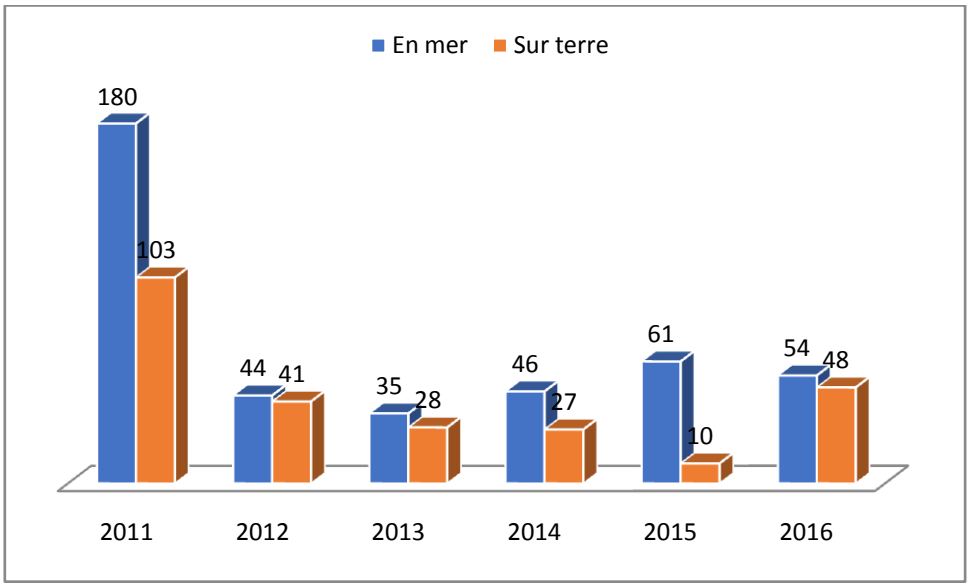

Figure 5 : Nombre d'opérations interceptées en mer et sur terre par année de 2011 à 2016

Durant l'année 2015, 9,86% des bateaux arrêtés étaient des bateaux quittant la Libye vers l'Italie (Figure 6). En effet, étant donné la position géographique de la Tunisie et de la Libye, plusieurs embarcations de fortune se perdent en cours de route et arrivent dans les eaux territoriales tunisienne. Aussi ceci explique-t-il le nombre élevé d'étrangers arrêtés pour migration clandestine en 2015

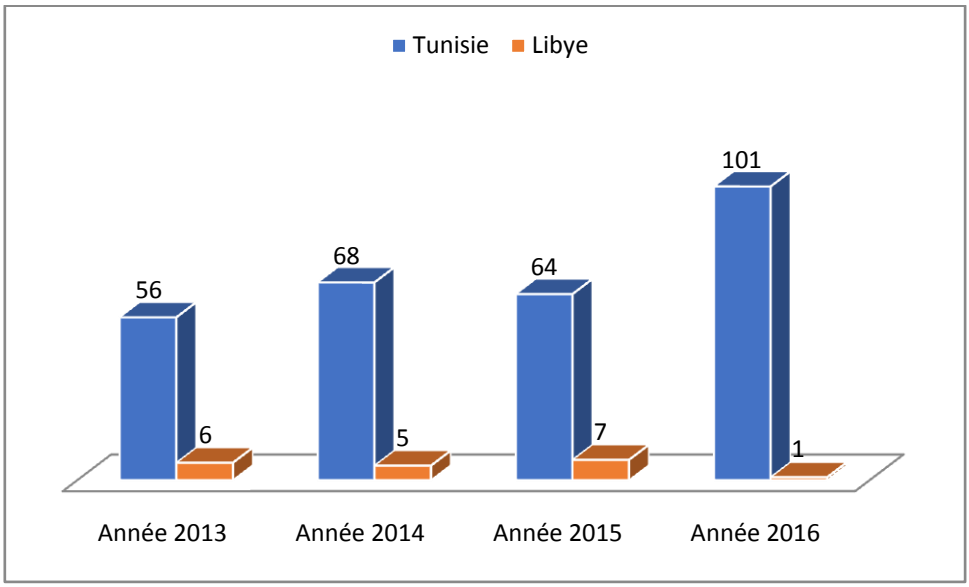

Figure 6 : Nombre des bateaux arrêtés par provenance et par année de 2013 à 2016

Le moyen de déplacement le plus fréquent en mer est le bateau de pêche. Les yachts touristiques ont été utilisés uniquement en 2011 puisque durant cette année tous les moyens étaient utilisés pour effectuer la traversée vers l'Italie (Figure 7). Les bateaux de pêche sont les plus utilisés puisqu'ils sont les moins chers pour effectuer la traversée. Ils transportent un plus grand nombre de personnes et certains pêcheurs sont impliqués dans ce transport.

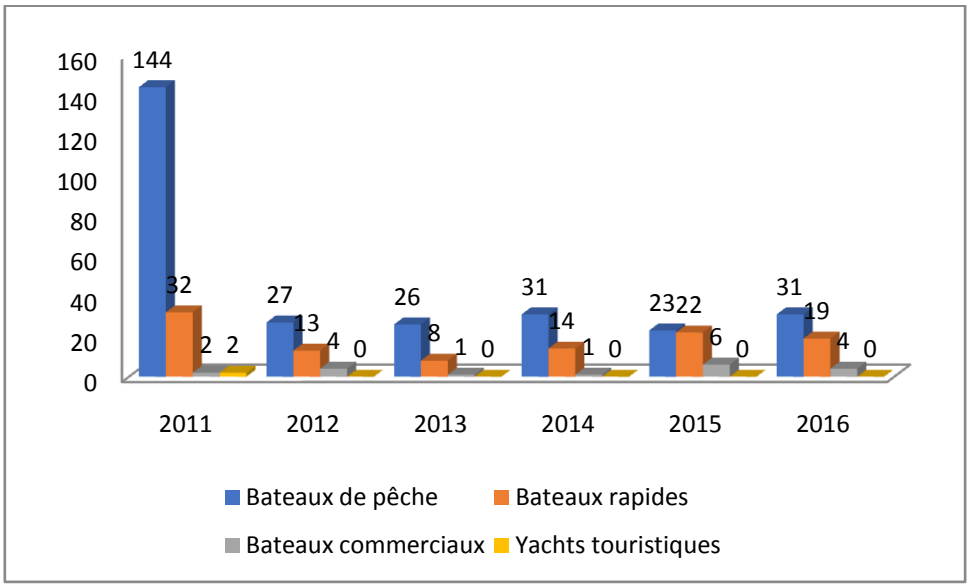

Figure 7 : Les différents moyens de transport utilisés en mer pour la traversée illégale de 2011 à 2016

En 2016, 5% des personnes qui ont été arrêtés pour migration non réglementaire étaient des femmes.

Soixante-sept pourcent (67%) des personnes qui ont quittés le sol tunisien de façon non réglementaire étaient âgées de 20 à 30 ans (Figure 8). La plupart étaient des jeunes non diplômés au chômage ou dans des emplois précaires. Parmi eux se trouvaient également quelques jeunes diplômés. Le grand départ de cette tranche d'âge est attribué au fait qu'à cet âge il n'y ait pas une grande attache familiale, que les espoirs d'avenir sont plus élevés en Europe et que les jeunes osent l'aventure jouant au quitte ou double pour pouvoir se construire un meilleur avenir avec souvent l'appui de la famille (Etude du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux sur la migration non réglementaire).

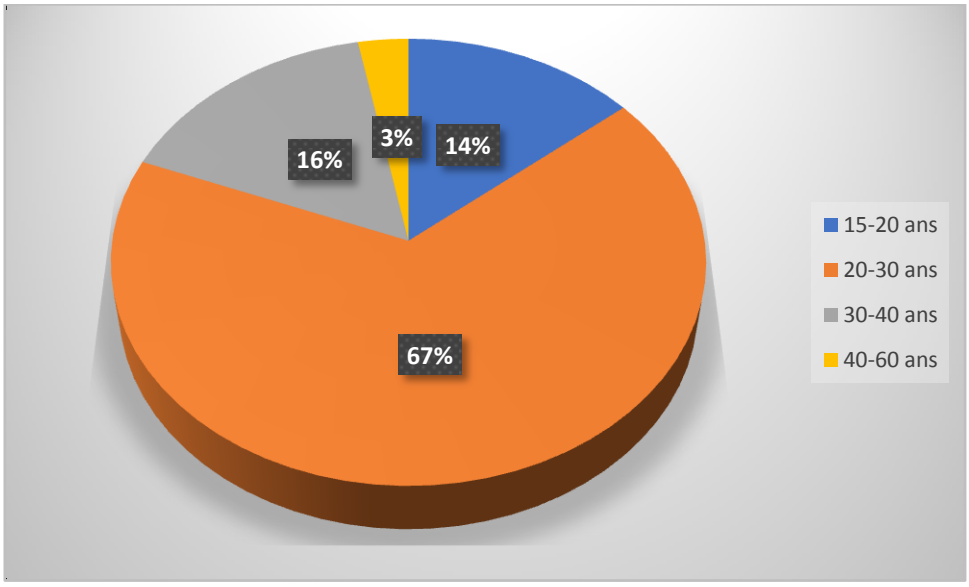

Figure 8 : La distribution des personnes qui ont été arrêtées pour migration non réglementaire en Tunisie par tranche d'âge en 2016

1-2 Année 2017 :

1er semestre 2017 :

D'après les chiffres du Ministère de l'intérieur, durant le premier semestre de 2017, 54 opérations d'immigrations non réglementaires sur le sol tunisien ont été interceptées. 612 personnes ont été arrêtées dont 197 étaient de nationalité étrangère (32,2%). Les nationalités les plus fréquentes étaient le Nigeria 36.45%, la Côte d'Ivoire 25.38% et la Gambie 9.64% (Figure 9).

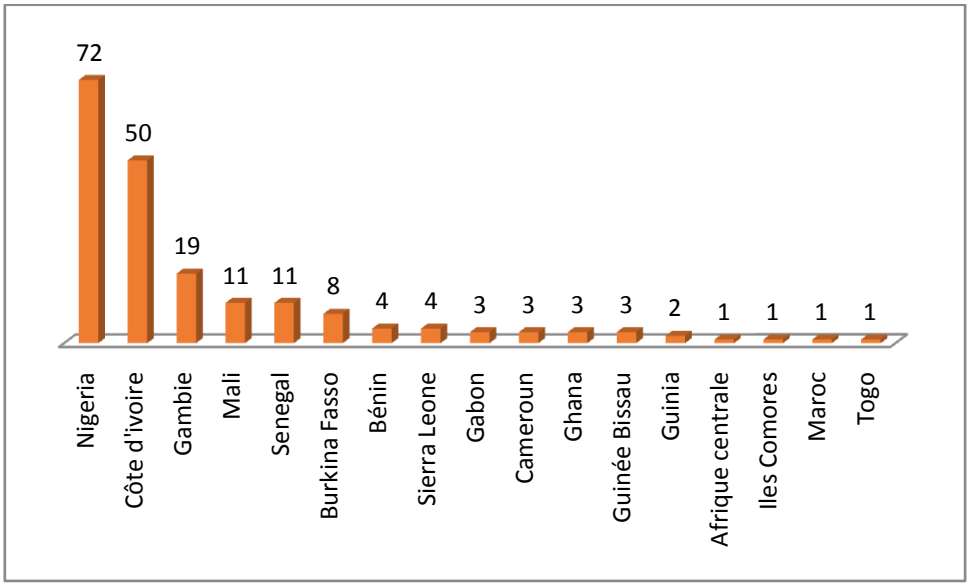

Figure 9 : Le nombre de personnes étrangères arrêtées pour migration non réglementaire en Tunisie durant le 1er semestre 2017 par nationalité

Onze trafiquants ont été arrêtés durant le premier semestre 2017, tous étaient de nationalité tunisienne.

Les moyens de transports maritimes arrêtés étaient au nombre de 21, dont 57,1% étaient des bateaux rapides (Figure 10). Ceci est différent des résultats que nous avons des années précédentes durant lesquelles les bateaux de pêche étaient au premier rang comme moyen de transport maritime.

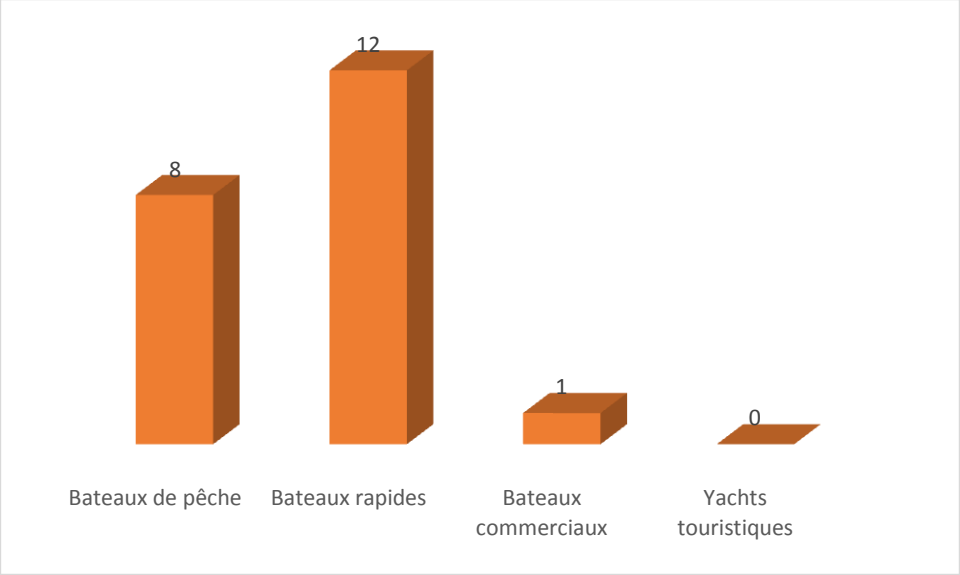

Figure 10 : Les différents moyens de transport utilisés en mer pour la traversée illégale durant le premier trimestre de 2017

3ème trimestre 2017 : Juillet – Septembre :

Les 164 opérations d'émigration non réglementaire interceptées de janvier à septembre 2017 à représentaient presque la moitié du nombre des opérations interceptées en 2011 qui était de 283.

En 3 mois, 110 opérations d'émigration non réglementaire ont été arrêtées. Ce chiffre est supérieur au double du nombre des opérations interceptées durant le premier semestre de 2017, qui était de 54 opérations.

Le nombre de personnes arrêtées pour migration non réglementaire étaient de 1652 de janvier à septembre 2017, dont 1384 personnes étaient de nationalité tunisienne. De juillet à septembre 2017, 1040 personnes ont été arrêtées ce qui est 1,7 fois supérieur au premier semestre 2017. Cette augmentation du chiffre nous prouve que nous faisons face à une nouvelle vague migratoire, le nombre de personnes arrêtées n'étant qu'un faible reflet du nombre de personnes ayant réussi à faire la trajectoire vers l'Italie.

D'après les données de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations), le nombre de Tunisiens arrivés en Italie d'une façon non réglementaire était de 2700 personnes de janvier à septembre 2017, dont 1400 sont arrivées en septembre 2017, ce qui dévoile une explosion de la migration non réglementaire comparé aux deux précédentes années, avec une multiplication de 2,25 entre l'année 2016 et l'année 2017 jusqu'au mois de septembre (figure 11).

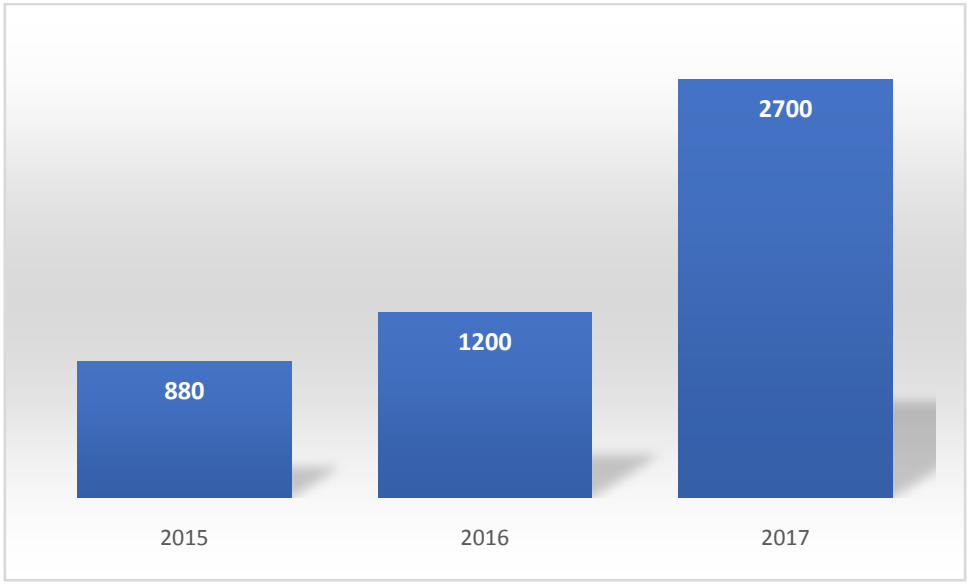

Figure 11 : Nombre de Tunisiens arrivés en Italie d'une façon non réglementaire en 2015, 2016 et septembre 2017

D'après l'UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés), le nombre de Tunisiens arrivés en Italie du 1 janvier au 31 août 2017 est de 1357, dont 1020 sont arrivés entre janvier et juin 2017. En 2016, 1207 tunisiens sont arrivés d'une façon non réglementaire sur les côtes italiennes. Même si les chiffres sont différents de ceux de l'OIM, on note qu'il y'a une augmentation de 1,1% entre 2016 et 2017. On note aussi que durant seulement les deux mois de juillet et août 2017, il y a eu 337 arrivants tunisiens.

Environ 82% de tous les migrants qui se rendent en Italie traverseraient la Libye (UNHCR) et ce chiffre a diminué durant 2017.

Pour rappel, une politique migratoire encore plus restrictive et inhumaine de l'Union Européenne en 2017 a été observée. Pour commencer, au lieu d'agir humainement face aux flux migratoires en favorisant le sauvetage des vies et en leur offrant une protection, une campagne de criminalisation des bateaux de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée a été réalisée, ce qui a eu pour conséquence la confiscation d'un bateau par les autorités italiennes (le *Iuventa*) et l'arrêt de travail d'autres bateaux dans cette zone tels que le *Phoenix* (Migrant Offshore Aid Station) et le *Prudence* (Médecins Sans Frontières). Aussi avec la nouvelle zone de recherche et de sauvetage instaurée par la Libye qui s'étend à 100 miles des côtes libyennes, les bateaux de recherche et de sauvetage ont dû s'éloigner, par mesure de sécurité, encore plus des côtes libyennes, ce qui a pour risque l'augmentation du nombre de personnes mortes en mer. L'UE a aussi instauré un partenariat avec les « autorités » et factions en Libye pour stopper le flux migratoire. La Libye est un pays dont la situation reste instable, imprévisible et il y règne encore le chaos et l'insécurité. De plus les migrants sont détenus dans des conditions atroces en Libye, ce pays qu'ils appellent « l'enfer ».

Les conséquences directes de ces décisions : d'après les chiffres de l'UNHCR,depuis début 2017, 137 293 migrants sont arrivés par la mer Méditerranée centrale en Europe, ce qui représente uniquement 37,85% du nombre des personnes arrivées en 2016. A ce jour (début Octobre) 2 655 des migrants sont morts ou ont disparu lors de la traversée de la Méditerranée, contre 3543sur l'ensemble de l'année 2016.

Un rapprochement entre la politique de l'UE, ce qui se passe en Libye et l'augmentation de la migration non réglementaire tunisienne a été évoqué. Mais cette « nouvelle route migratoire » supposée n'est pas plausible pour les raisons suivantes :

- Le nombre de Tunisiens arrivant en Italie par la Libye est très faible comparé aux autres nationalités. En effet, les migrants arrivés en Europe par la mer Méditerranée au cours des neuf mois de 2017, viennent principalement du Nigeria (16 622), de Guinée (8 857), du Bangladesh (8 847) et de la Côte d'Ivoire (8 263). La nationalité tunisienne figure au 16ème rang des nationalités des personnes arrivant d'une façon non réglementaire sur les côtes italiennesde la Libye (Figure 12). En 2016, la Tunisie figurait au 17ème rang avec l'arrivée de 1207 personnes sur les côtes italiennes.

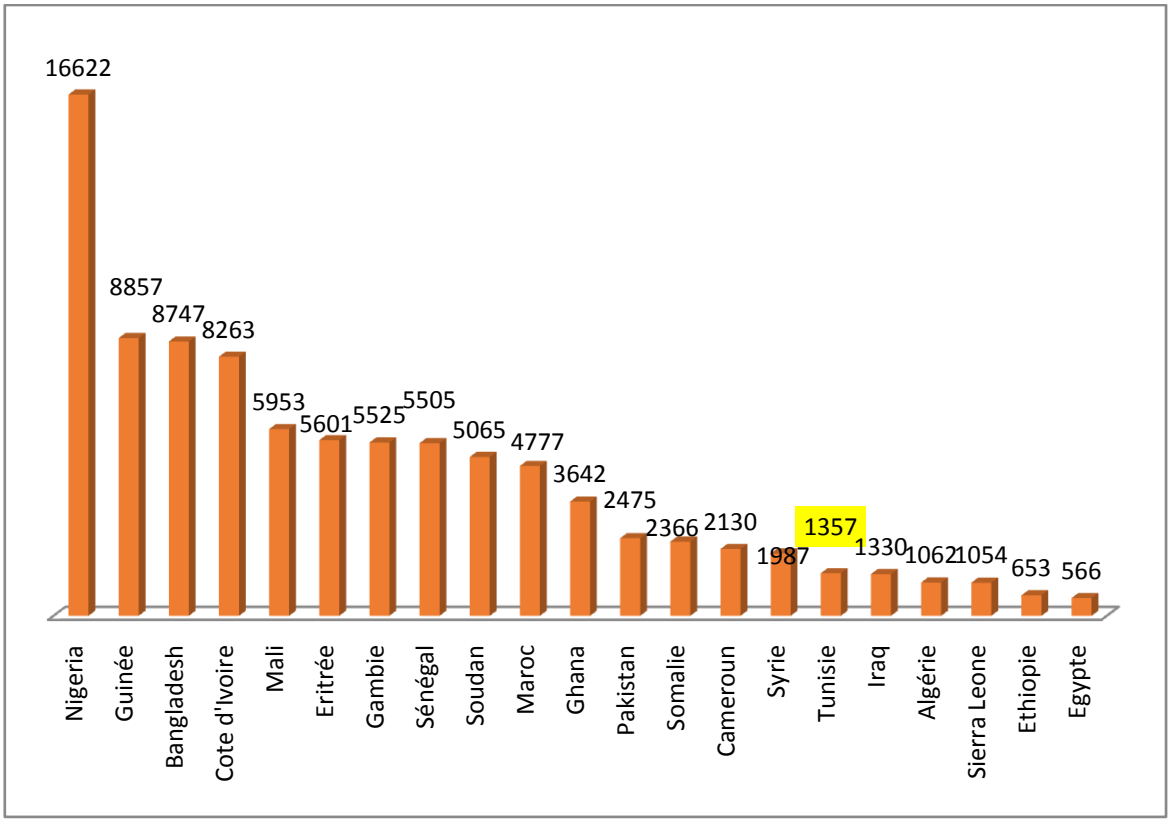

Figure 12 : Distribution des personnes arrivant de manière non réglementaire sur les côtes italiennes en 2017

Ceci prouve que la nouvelle difficulté des départs des côtes libyennes n'a pas d'effet sur l'augmentation des départs des Tunisiens depuis les côtes tunisiennes. Les tunisiens en effet préfèrent partir par la Tunisie vers l'Italie car même si les départs sont plus coûteux, ils sont mieux sécurisés et surtout il y a une meilleure garantie d'arriver en Italie au vu de la position géographique de la Tunisie et des meilleures conditions de départ.

- Le nombre d'étrangers qui ont tenté de quitter la Tunisie et qui ont été arrêtés en 2017 n'a pas dépassé les 16,2% de janvier à septembre 2017. La plupart des étrangers sont des subsahariens (d'après les chiffres du Ministère de l'intérieur du 1er trimestre et les déclarations officielles en ce qui concerne la migration non réglementaire en 2017). Ce chiffre a certainement augmenté par rapport à l'année 2016 durant laquelle leur pourcentage était de 9,37%, mais ceci s'explique en partie par le nombre d'étrangers arrêtés dans des bateaux quittant la Libye vers l'Italie.

Pour les subsahariens, la Libye est la première destination de choix pour la traversée vers l'Europe parce qu'elle est plus facile d'accès par voie terrestre. Aussi, d'après certains témoignages récoltés des migrants, plusieurs partent vers la Libye en pensant que c'est toujours un pays dans lequel ils peuvent trouver un travail et amasser de l'argent pour la traversée. Par contre, accéder à la Tunisie est plus compliqué par voie terrestre pour des raisons de sécurité aux frontières, surtout libyenne. Par voie aérienne, la police des frontières est très stricte même quand la personne n'a pas besoin de visa pour venir en Tunisie (pour certains pays subsahariens les ressortissants n'ont pas besoin de visa pour entrer en Tunisie). Par ailleurs, la migration non réglementaire en Libye est moins onéreuse que celle en Tunisie (entre 3000 et 8000dt en Tunisie, alors qu'en Libye elle peut ne pas dépasser les 1000dt).

2- Veille du 3ème trimestre 2017 sur les réseaux sociaux et les journaux :

D'après notre veille sur les réseaux sociaux et médias en ce qui concerne la migration non réglementaire durant les trois mois de juillet à septembre 2017, 70 opérations ont été interceptées, 1093 personnes ont été arrêtées pour migration non réglementaire dont 40 sont des étrangers.

Le pourcentage de femmes arrêtées dans une opération de migration est de 1.73% (Figure 13)

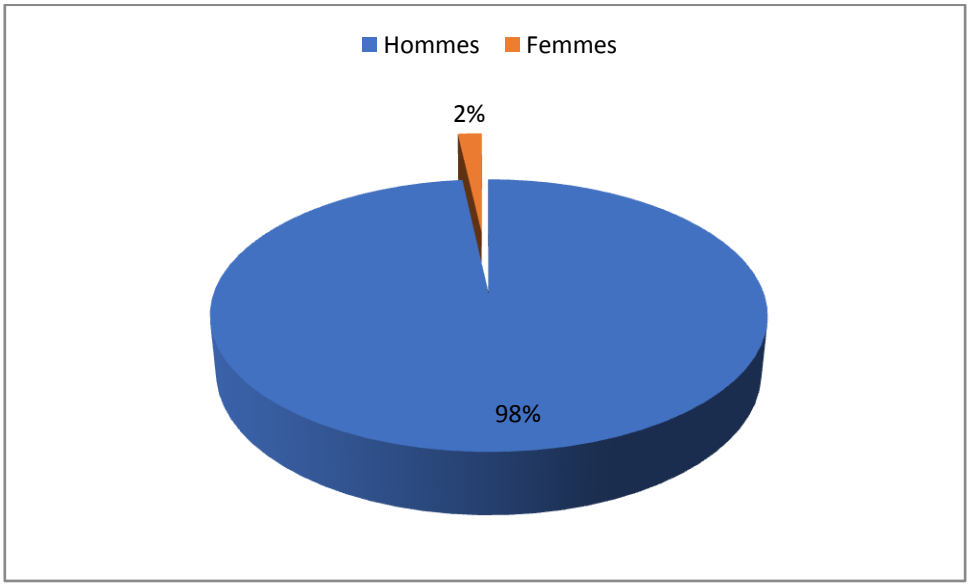

Figure 13 : Les personnes arrêtées dans une opération de migration non réglementaire par genre de juillet à septembre 2017

Les gouvernorats dans lesquels les opérations ont été le plus fréquemment stoppées étaient celui de Sfax (41,42%), suivi de celui de Bizerte et de Médenine (12,85%) (Figure 14). En 2016, les gouvernorats depuis lesquels le plus grand nombre de départs ont été stoppés sont : Sfax (37%), Nabeul (27%) et Monastir (14%) (Rapport sur la migration non réglementaire du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux 2016)

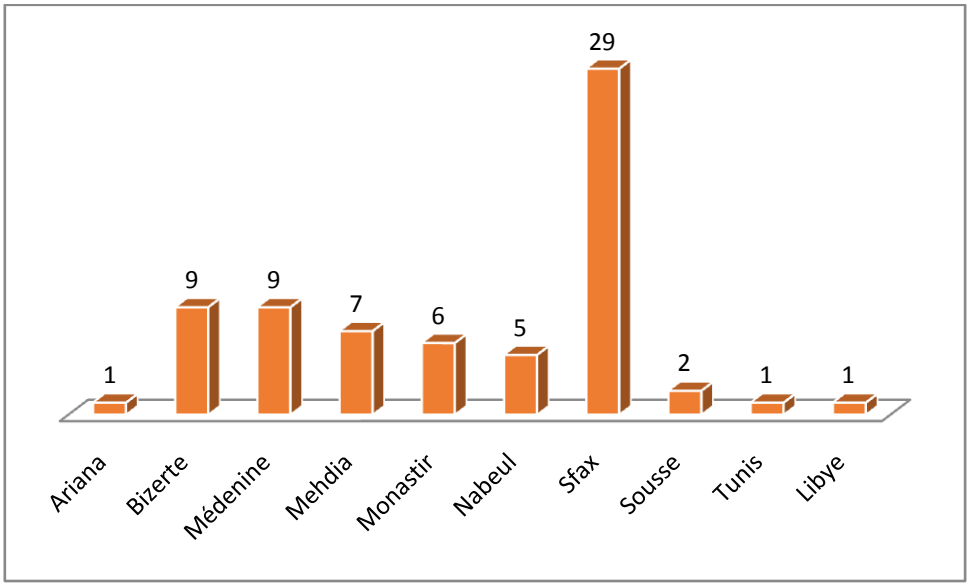

Figure 14 : Les gouvernorats depuis lesquels les opérations de migration non réglementaire ont été interceptées de juillet à septembre 2017

C'est depuis l'île de Kerkennah où plus précisément les opérations d'arrestations étaient les plus fréquentes. A noter qu'un bateau quittant Zaouia qui transportait uniquement des Tunisiens a été intercepté par les gardes cotes libyens et a été livré aux autorités tunisiennes (Figure 15).

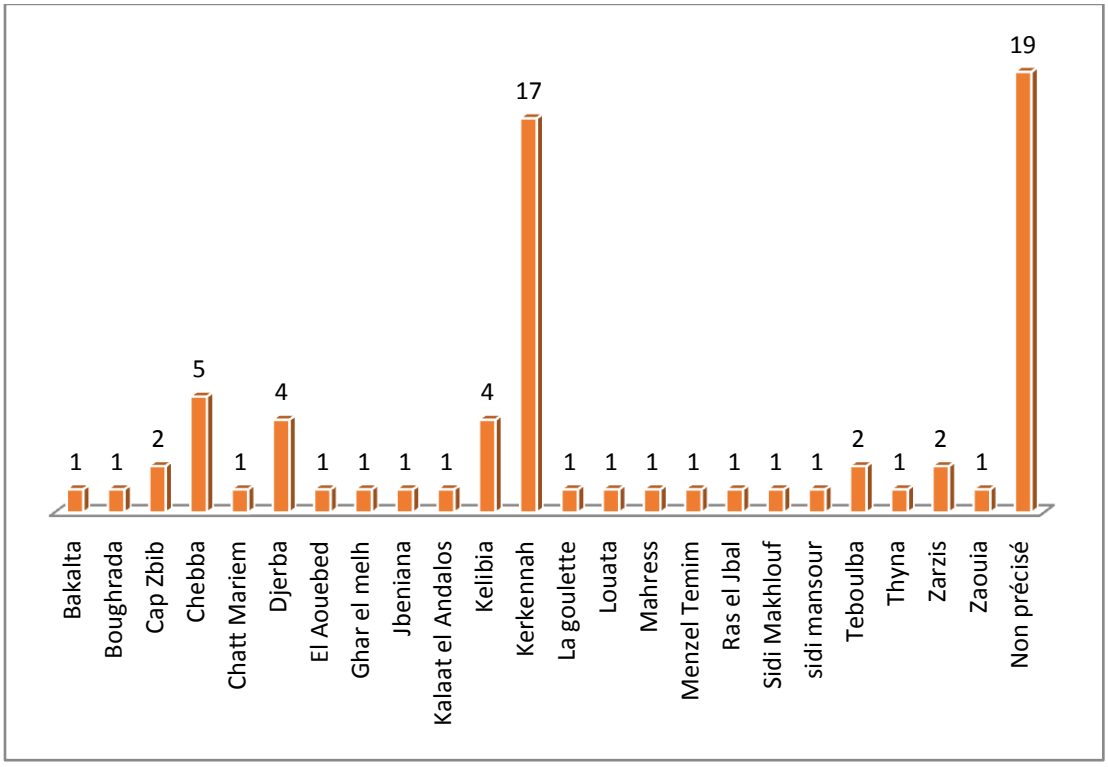

Figure 15 : Les villes de départs depuis lesquelles les bateaux de migrations non réglementaires ont été arrêtés de juillet à septembre 2017

Les villes d'origine des Tunisiens arrêtés n'ont pas toujours été précisées, mais on note la fréquence du gouvernorat de Médenine (Figure 16).

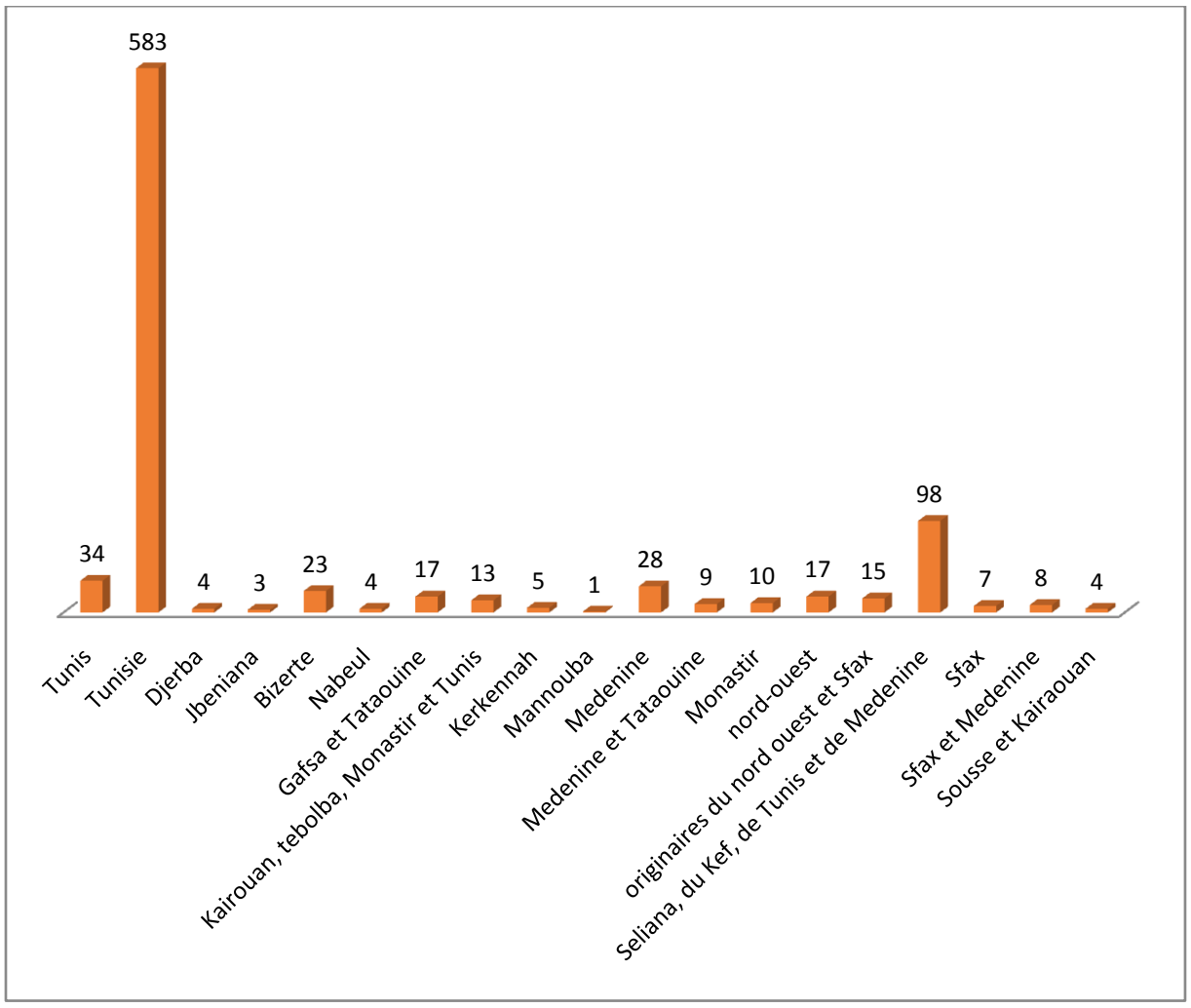

Figure 16 : Les villes d'origine des Tunisiens arrêtés pour migration non réglementaire de juillet à septembre 2017

Conclusion

La migration non réglementaire : d'une "fuite de l'inconnu" à une "fuite vers l'inconnu" :

À la lumière des obstacles rencontrées par le « salut collectif » dus aux difficultés économiques et sociales et l'absence d'un meilleur avenir, l'unique solution reste pour certains un « salut individuel ». Cette issue est encouragée par le milieu de vie dans lequel se trouve le jeune et qui joue un rôle moteur pour l'inciter à la migration. Et en dépit de la connaissance précise du mécanisme de la migration non réglementaire, de ses méthodes, de son coût, de sa dangerosité, de l'avenir flou dans le pays d'accueil et des lois tunisiennes et des conventions internationales sur le sujet dont tous les jeunes tunisiens ont connaissance, l'envie migratoire est ardente. En effet, ceux qui sont concernés par la migration non réglementaire ne sont pas dissuadés par les dangers existants et possibles et tenteront l'aventure aussi longtemps que les conditions seront disponibles et recommenceront même en cas d'échec. La marginalisation et l'absence de signes en faveur d'une future amélioration font de la décision d'émigrer géographiquement le seul moyen d'échapper à cet inconnu où priment les problèmes économiques et sociaux.

Les raisons derrière la « vague de migration non réglementaire » au cours du troisième trimestre :

De nombreuses explications au sujet de la récente vague de migration non réglementaire ont été avancées, mais pour le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux même si ce flux n'est pas surprenant, il inclut tout de même de nouvelles expressions, en particulier sur les réseaux sociaux, et qui peuvent être classées comme suit :

- Des raisons économiques et sociales : ce sont les facteurs les plus importants qui incitent à la migration. Elles résident dans le faible niveau économique des jeunes, ce qui limite leurs ambitions de vivre une vie digne au sein de la famille et des amis. Au cours de l'étude du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux sur l'envie migratoire, 67% ont exprimé leur désir d'émigrer à cause des raisons économiques et sociales. Il y'a donc un grand nombre de personnes prêtes à émigrer et qui n'attendent que les bonnes conditions pour le faire. Cette vague inclue aussi ceux qui ont abandonné les bancs scolaires et qui sont les victimes les plus marginalisées car ne possédant pas des qualifications scientifiques et techniques reconnues. Ils se trouvent en dehors des statistiques officielles, en plus des difficultés d'intégration, un sentiment de désespoir, la perception d'être hors des programmes de l'État, de son système éducatif, des formations qu'il offre et de sa politique en général. Par ailleurs, même ceux qui ont un travail dans le secteur privé se considèrent comme étant dans une situation précaire et leurs revenus ne concordent pas avec le minimum de leurs ambitions. Le risque que prennent des familles entières afin de migrer clandestinement est un message clair quant à la grandeur de la frustration et au désespoir qui

conduit les parents à risquer la vie de leurs enfants dans un voyage incertain.

La crise économique, sociale et multidimensionnelle, que traverse actuellement la Tunisie, a des répercussions directes sur les groupes sociaux les plus vulnérables. Ce qui avant prenait la forme de protestation pour exprimer le désarroi prend maintenant une forme à la fois ancienne et nouvelle qu'est la migration non réglementaire.

On peut aussi se dire que la migration non réglementaire et les problématiques de développement sont étroitement liés. L'absence de développement, le maigre bilan économique de la Tunisie 7 ans après la révolution, la violation des droits économiques et sociaux et l'instabilité politique sont des facteurs de migration, en plus des diverses violations, du mauvais traitement et des relations de cette catégorie de jeunes vulnérables avec les autorités de sécurité et d'administration, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés.

- Une faible performance des gouvernements successifs : le sondage a révélé que 89% des Tunisiens croyaient que le niveau de corruption en Tunisie était plus élevé qu'auparavant avant la révolution, alors que 87% ont qualifié l'économie du pays de « plutôt mauvaise » ou « très mauvaise ». En plus de l'instabilité sociale et économique causée par la faiblesse des gouvernements successifs qui ne parvenaient ni à trouver des solutions ni même à donner l'espoir d'un meilleur avenir pour ces jeunes. Quarante-trois pourcent (43%) des jeunes considérait leur situation après la révolution pire ou pire qu'avant la révolution.

- Des réseaux de contrebande : les « réseaux de contrebandiers » fournissent des services qui aident les jeunes à réaliser leur rêve d'atteindre l'autre rive de façon irrégulière en contrepartie d'une certaine somme qui pousse les migrants et souvent même leurs familles à s'endetter afin de la payer. Les passeurs fournissent des moyens de transport pour les migrants durant tout le trajet et les lieux où ils peuvent loger avant le départ, et parfois même ils falsifient des documents. Le développement des moyens utilisés par ces réseaux reflète les bénéfices financiers récoltés à la suite des opérations de migration non réglementaire. En effet, on remarque de plus en plus l'utilisation de bateaux rapides et de moteurs de grande puissance, réduisant ainsi le temps de la traversée.

  Les réseaux de contrebande par voie maritime utilisent les mêmes tactiques des contrebandiers par voie terrestre, créant un réseau qui leur permet d'assembler en toute sécurité les candidats à la migration non réglementaire à certains endroits de rassemblement pour ensuite les emmener vers l'autre côté.

  Ces nouveaux réseaux ne nous font pas négliger le rôle des réseaux traditionnels, qui consistent principalement en des jeunes marins qui éprouvent des difficultés économiques en raison de la situation misérable du secteur et de l'abandon de l'État, ce qui les rend susceptibles de prendre part à l'organisation des opérations de migration non réglementaire.

- Le rôle des réseaux sociaux : Les réseaux sociaux ont joué un rôle dans la mobilisation des indécis et de donner goût à l'aventure avec la documentation des moments d'arrivées en Italie sous forme de victoire contre toutes les politiques en défiant les autorités et ses symboles, et au-delà pour assurer la coordination et l'échange d'informations sur les passeurs et les routes les plus sûres. Donc les réseaux sociaux ont joué un rôle mobilisateur semblable à ce qui s'est passé avec les manifestations sociales. Ils représentent un facteur déclencheur similaire à l'incident Bouazizi et son rôle dans la provocation des revendications, ainsi que l'incident de Reza Yahyaoui en 2016. Ces images et ces vidéos incitent donc à la migration non réglementaire même les plus hésitants.

- Autres facteurs :

  • Facteurs climatiques favorables

  • Le stéréotype dominant des immigrants qui n'a pas changé, malgré les nombreuses difficultés rencontrées par les immigrants dans les pays européens.

  Existe-t-il une complicité officielle avec ce phénomène migratoire ? Est-ce un processus d'évacuation et d'anticipation de futurs vagues de revendications ? Y a-t-il des enjeux de la part de l'Europe ? Quel est le secret du silence italien envers la vague actuelle de migration ? Le gouvernement attend-t-il une tragédie pour réagir face à ce qui se passe?